



**Comité Syndical du mercredi 19 juin 2024**

**Salle communale de Chivy Les Etouvelles**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE**

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Vote</b>
<b>19062024-1</b>	Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 20 mars 2024	Approuvé
<b>19062024-2</b>	Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	Approuvé
<b>19062024-3</b>	Société SPL-XDEMAT : nouvelle répartition du capital social et délégation de vote au président	Approuvé
<b>19062024-4</b>	Délégation de signature au Président concernant la convention de partenariat action biodéchets en faveur des professionnels des métiers de bouches	Approuvé

Fait à Laon, le **27 JUIN 2024**

Le Président,

Eric DELHAYE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024  
A LA SALLE COMMUNALE DE CHIVY LES ETOUVELLES**

Date de la convocation : 11 juin 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 19 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Chivy Les Etouvelles en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine Messieurs DAME Marc, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, ANANIE Christophe

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paulo

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LEVEQUE Christian,

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, Messieurs COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUFFET Yves, CARLIER Rémi, RIVIERE Harry, HARANG Francis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, PUCHOIS François et CHAYOUX Jean

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, BERNARD Evelyne, Messieurs PHILIPPOT Claude

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Messieurs CENTONZE SANDRAS Ambroise, WARNIER Eddy, MORLET Vincent

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame BISTER Emeline, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

## **19062024-2. Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 modifié par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015, Monsieur Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel 2023 sur le prix et ma qualité du service public d'élimination des déchets joint en annexe.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera diffusé auprès des communautés de communes et communauté d'agglomération adhérentes et devra faire l'objet d'une approbation par leur Conseil.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Prend** acte du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service Public d'élimination des déchets.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Christophe ANANIE



*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024  
A LA SALLE COMMUNALE DE CHIVY LES ETOUVELLES**

Date de la convocation : 11 juin 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 19 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Chivy Les Etouvelles en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine Messieurs DAME Marc, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, ANANIE Christophe

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paulo

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LEVEQUE Christian,

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, Messieurs COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUFFET Yves, CARLIER Rémi, RIVIERE Harry, HARANG Francis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, PUCHOIS François et CHAYOUX Jean

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, BERNARD Evelyne, Messieurs PHILIPPOT Claude

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Messieurs CENTONZE SANDRAS Ambroise, WARNIER Eddy, MORLET Vincent

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame BISTER Emeline, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

**19062024-1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 mars 2024**

Monsieur Le Président présente le Procès-Verbal de la réunion du Comité syndical du 20 mars 2024.

**Le Comité Syndical**, par 33 voix POUR, par 0 CONTRE, 0 abstention,

**Approuve** le Procès-Verbal de la Réunion du Comité Syndical du 20 mars 2024.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Christophe ANANIE



*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024  
A LA SALLE COMMUNALE DE CHIVY LES ETOUVELLES**

Date de la convocation : 11 juin 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 19 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Chivy Les Etouvelles en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine Messieurs DAME Marc, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, ANANIE Christophe

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paulo

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LEVEQUE Christian,

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, Messieurs COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUFFET Yves, CARLIER Rémi, RIVIERE Harry, HARANG Francis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, PUCHOIS François et CHAYOUX Jean

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, BERNARD Evelyne, Messieurs PHILIPPOT Claude

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Messieurs CENTONZE SANDRAS Ambroise, WARNIER Eddy, MORLET Vincent

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame BISTER Emeline, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

### **19062024-3. Société SPL-XDEMAT : nouvelle répartition du capital social et délégation de vote au président**

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre syndicat a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2023, 124 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 8 ont été rachetées pour permettre à 8 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,

- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social détenues par 3 274 actionnaires.

Sur ces 3 341 actions communales et intercommunales, 527 sont auboises, 527 axonaises, 355 ardennaises, 286 marnaises, 430 haut-marnaises, 616 meurthe-et-mosellanes, 121 meusiennes et 479 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	500	15,23 %
Aisne	1 186	9,24 %	526	16,03 %
Ardennes	627	4,88 %	350	10,66 %
Marne	845	6,58 %	277	8,44 %
Haute-Marne	697	5,43 %	416	12,68 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	612	18,65 %
Meuse	626	4,88 %	122	3,72 %
Vosges	835	6,50 %	479	14,59 %
Total	12 838		3 282	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après avis favorable des membres du Bureau, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**approuve** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

**donne** pouvoir au Président à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

  
Eric DELHAYE

Le Secrétaire,

  
Christophe ANANIE

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUN 2024  
A LA SALLE COMMUNALE DE CHIVY LES ETOUVELLES**

Date de la convocation : 11 juin 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 19 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Chivy Les Etouvelles en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine Messieurs DAME Marc, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, ANANIE Christophe

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paulo

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LEVEQUE Christian,

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, Messieurs COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUFFET Yves, CARLIER Rémi, RIVIERE Harry, HARANG Francis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, PUCHOIS François et CHAYOUX Jean

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, BERNARD Evelyne, Messieurs PHILIPPOT Claude

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Messieurs CENTONZE SANDRAS Ambroise, WARNIER Eddy, MORLET Vincent

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame BISTER Emeline, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

#### **19062024-4. Délégation de signature au Président concernant la convention de partenariat action biodéchets en faveur des professionnels des métiers de bouches**

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC généralise le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs, quelle que soit la quantité produite. Cela concerne notamment l'ensemble des métiers de bouches qui ont ainsi l'obligation de trier leurs biodéchets et des les faire valoriser par compostage ou méthanisation.

Le SIRTOM du Laonnois souhaite encourager les professionnels des métiers de bouche de son territoire à adopter les bonnes pratiques en matière de gestion de leurs déchets alimentaires.

Dans le cadre d'une convention de partenariat tripartite entre Valor'Aisne, le SIRTOM et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aisne, la CCI propose d'apporter son expertise et son soutien aux professionnels pour les aider à trouver des solutions locales adaptées au traitement de leurs biodéchets, en favorisant notamment le tri à la source des biodéchets en vue de les valoriser par compostage ou par voie de méthanisation.

Ce partenariat a pour objectifs d'accompagner les entreprises sur leur problématique biodéchets et de fédérer une communauté engagée dans une démarche de cocréation afin de promouvoir les collaborations et les synergies entre entreprises à l'échelle locale ainsi que de proposer une solution aux entreprises du territoire afin de faciliter leur transition vers la nouvelle réglementation de traitement des biodéchets.

Il comprendra des diagnostics pour 15 restaurateurs du territoire qui se décomposeront de la manière suivante :

- Diagnostic Transition écologique 360 : avoir une vision complète de la gestion de flux (déchets, énergie, eau)
- Diagnostic Biodéchets
- Identification des scénarios de collecte et de valorisation
- Restitution en entreprise

Le financement de cet accompagnement est établi comme suit :

- 10 accompagnements financés via les Boosters Transition Ecologique (financement par le conseil régional et les fonds européens)
- 5 accompagnements pris en charge à 50% par la CCI, 25% par Valor'Aisne et 25% par le SIRTOM
  - o Coût global : 19 200 € HT soit 4800 € HT à charge du SIRTOM

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Décide :**

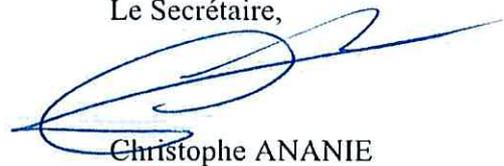
- **d'Autoriser** Monsieur Le Président à signer la convention de partenariat action biodéchets en faveur des professionnels des métiers de bouche.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

  
Eric DELHAYE

Le Secrétaire,

  
Christophe ANANIE

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*